



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.4/2006/4  
EUR/06/5059736/4  
30 mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE  
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE  
LA SANTÉ**

Réunion des Parties à la Convention  
sur la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

et

Réunion des Signataires du Protocole  
sur l'eau et la santé à la Convention

Groupe de travail de l'eau et de la santé  
Sixième réunion  
Genève, 31 mai-2 juin 2006

**PROJET DE DÉCISION SUR LA DÉSIGNATION DE CORRESPONDANTS  
ET LEURS RESPONSABILITÉS\***

Document établi par le secrétariat

1. À sa cinquième réunion, le Groupe de travail a examiné et arrêté le texte d'un projet de décision de la Réunion des Parties sur la désignation de correspondants et leurs responsabilités (voir annexe).
2. Le Groupe de travail doit en principe achever la mise au point de ce texte et le soumettre à la première réunion des Parties.

---

\* Le présent document a été publié à la date indiquée ci-dessus en raison du manque de ressources humaines du secrétariat.

Annexe

**PROJET DE DÉCISION SUR LA DÉSIGNATION DE CORRESPONDANTS  
ET LEURS RESPONSABILITÉS**

La Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé,

*Reconnaissant* les liens importants qui existent entre les questions relatives à l'eau et celles relatives à la santé,

*Souhaitant* renforcer la synergie entre l'environnement et la santé,

1. *Engage* les Parties qui ne l'ont pas encore fait à désigner un ou plusieurs correspondants nationaux pour le Protocole et, en tant que de besoin, des personnes à contacter pour des questions précises intéressant l'instrument, ainsi qu'à communiquer au secrétariat les coordonnées de ces personnes et à informer ce dernier de toutes modifications apportées à cet égard et de toutes nouvelles désignations, s'il y a lieu;

2. *Invite* les non-Parties et les organisations intéressées qui ne l'ont pas encore fait à désigner un ou plusieurs correspondants et, en tant que de besoin, des personnes à contacter pour des questions précises intéressant l'instrument, ainsi qu'à communiquer au secrétariat les coordonnées de ces personnes et à informer ce dernier de toutes modifications apportées à cet égard et de toutes nouvelles désignations, s'il y a lieu;

3. *Prie* le secrétariat de tenir à jour la liste des correspondants et des personnes à contacter pour des questions précises visées par le Protocole et de publier cette liste sur le site Web du Protocole, afin de faciliter le partage des informations; et

4. *Engage* les correspondants désignés à promouvoir et à soutenir les activités relatives au Protocole dans leur pays ou organisation en facilitant et/ou en coordonnant, entre autres:

a) La diffusion d'informations relatives au Protocole auprès des autres autorités et organisations nationales concernées ainsi que du grand public, le cas échéant;

b) La fourniture au secrétariat d'informations pertinentes qui pourraient aider d'autres Parties et non-Parties à appliquer le Protocole;

c) Les demandes d'informations émanant du public, s'il y a lieu.

-----